

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 5^e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Étape 1 (20%) 20 novembre 2023	Étape 2 (20%) 28 février 2024	Étape 3 (60%) 28 juin 2024
Français			
Lire (50%)	X	X	X
Écrire (30%)		X	X
Communiquer oralement (20%)		X	X
Anglais			
Comprendre des textes entendus (60%)		X	X
Communiquer oralement en anglais (40%)		X	X
Mathématique			
Résoudre une situation-problème (20%)		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X	X	X
Éthique et culture religieuse (100%)		X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X
Arts plastiques (100%)		X	X
Musique (étape 2 : 40% ; étape 3 : 60%)		X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100%)	X	X	X
Science et technologie (100%)	X	X	X

Chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en ligne, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources laissées à sa discrétion.

De plus, la compétence **savoir communiquer** fera l'objet d'un commentaire au 3^e bulletin.

Pour 2023-2024, il y aura une seule communication écrite:

Une première communication écrite sera envoyée aux parents le 13 octobre 2023.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.